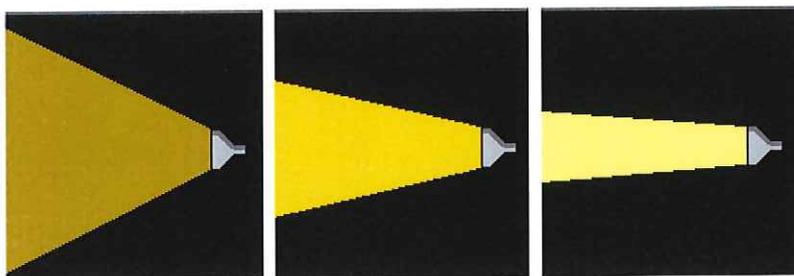


Candela Invest
Société anonyme
Boulevard de la Cambre 33
1000 Bruxelles
BCE 0810.604.650
(la « Société » ou « CANDELA INVEST »)

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

RELATIF A L'EXERCICE CLOTURE

AU 31 JANVIER 2015



Bruxelles le 11 août 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Ce rapport financier semestriel suit de quelques semaines la publication du rapport annuel au 31 juillet 2014 qui a été présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est clôturée ce lundi 10 août 2015 ayant approuvé les comptes annuels au 31 juillet 2014.

Ces retards de publication sont la conséquence directe des difficultés financières auxquelles a dû faire face la Société et aux délais nécessaires au nouveau Conseil d'Administration pour y trouver des solutions.

Par ailleurs la Société a omis le précédent rapport semestriel au 31 janvier 2014 et celui-ci sera publié au plus tard le lundi 17 août 2015.

La Société, désormais dénommée Candela Invest, présentait au 1er janvier 2015 un capital négatif ainsi que des pertes importantes.

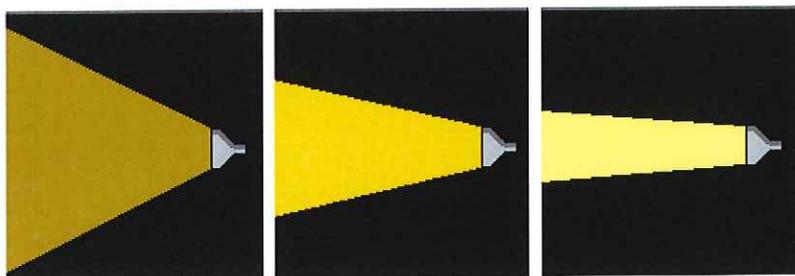
Au cours du deuxième semestre de son exercice, à l'occasion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juillet mise en continuation jusqu'au 10 août 2015, Candela Invest a connu une augmentation de capital importante essentiellement grâce à l'entrée d'un nouvel actionnaire désormais majoritaire. Cette augmentation de capital, outre assainir les finances de la Société, permet à celle-ci de détenir la majorité des actions de la société VLUX à laquelle elle pourra désormais facturer ses prestations de gestion, s'assurant ainsi une source de revenus qui mettra un terme à une longue série d'exercices comptables en perte.

Soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour que l'expérience acquise au cours de cette année écoulée nous permette d'éviter de nouveaux retards de publication aux prochaines échéances.

Sur ce propos, veuillez agréer chère Madame, cher Monsieur l'expression de ma considération choisie.



Marco Mennella
Administrateur délégué



ATTESTATION

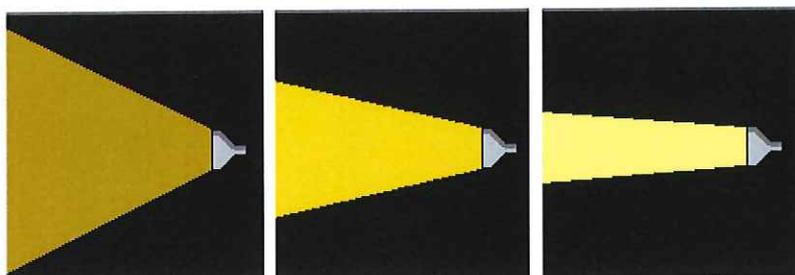
Le Conseil d'Administration de CANDELA INVEST, ci-après représenté par Monsieur Marco MENNELLA, administrateur délégué, atteste que, à sa connaissance :

Le jeu d'états financiers résumés, établis conformément aux normes comptables belges, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de CANDELA INVEST

Le présent rapport de gestion intermédiaire contient un exposé fidèle des événements importants et des principales entre partie liées qui ont eu lieu pendant les six premiers de leur exercice et sur l'incidence sur les états financiers, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Bruxelles, 11 août 2015

Marco MENNELLA
Administrateur délégué



**RAPPORT DE GESTION INTERMEDIAIRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION SUITE A LA PUBLICATION DES
INFORMATIONS FINANCIERES SEMESTREILLES ARRETEE AU 31
JANVIER 2015**

INFORMATION REGLEMENTEE

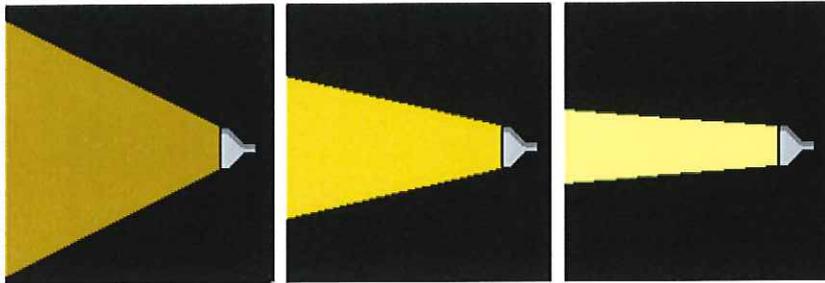
Mesdames,
Messieurs,

Le Conseil d'Administration a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion intermédiaire relatif au 1^{er} semestre de l'exercice 2014/2015.

Les résultats présentés respectent les modes de comptabilisation et les critères d'évaluation prévus par la réglementation en vigueur. Le rapport de gestion intermédiaire contient un exposé fidèle des informations exigées en vertu des § 5 et 6 de l'art 13 de l'A.R. du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé, tel que modifié par l'arrêté royal du 26 mars 2014 assurant la transposition partiel de la Directive 2013/50/UE ainsi que de l'art 5.2.3 de la circulaire FSMA/2012_1 du 11 janvier 2012 relative aux obligations incombant aux émetteurs cotés sur un marché réglementé, telles que l'ensemble de ces règles ont été rendues applicable à la Société en vertu de l'article 4 de l'A.R. du 28 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation tels qu'Alternext.

Le retard avec lequel le Conseil d'Administration a pu établir le présent rapport semestriel s'explique par les difficultés financières auxquelles la Société a dû faire face et à la complexité des négociations avec le nouvel actionnaire afin de finaliser l'augmentation de capital qui a permis à la Société de continuer ses activités.

u



1 Evolution des affaires au 1^{er} semestre 2014 -2015

Au courant du 1^{er} semestre le Conseil d'Administration de la Société a concentré ces efforts sur l'implémentation du plan d'action présenté en 2013 et qui prévoyait une augmentation de capital ainsi que un changement de business model. En cette période la Société n'a eu aucune activité particulière elle n'a cédé aucun titre elle n'a émis aucune facture. La société a par ailleurs continué à maintenir l'ensemble des frais de fonctionnement au strict minimum notamment en n'octroyant aucun émolument aux administrateurs au cours de l'exercice 2014-2015.

2 Périmètre de consolidation

La société ne consolide aucune participation.

3 Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation retenues par la Société pour l'établissement des informations financières semestrielles arrêtées au 31 janvier 2015 sont celles prévues par les normes comptables de droit belge.

4 Absence de conflit d'intérêt

Au cours du premier semestre 2014-2015, le Conseil d'Administration de la Société n'a pas eu à connaître de décision visée par les articles 523 et 524 du Code des Sociétés. Le Conseil d'Administration n'a en outre pas eu à connaître de transactions entre parties liées.

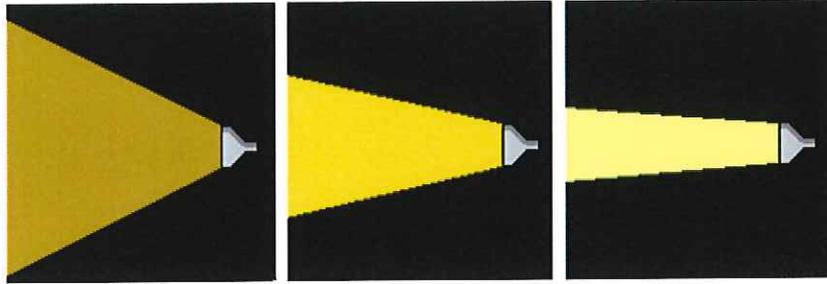
5 Les éléments relatifs au capital social

A la date du 31 janvier 2015 le capital social de la Société s'élevait à € 2.630.462,23 € et était représenté par 818.194 actions ordinaires dématérialisées.

A la suite de 2 Assemblées Générales Extraordinaires convoquées au cours du deuxième semestre 2015 et mises en continuation jusqu'au 10 août 2015, la Société a connu une augmentation suivie d'une réduction du capital social qui s'élève désormais à €5.119.357 et est représenté par 53.818.194 actions ordinaires dématérialisées.

6 Les perspectives 2015 et principaux risques et incertitudes pour les mois restants de l'exercice

Ainsi qu'indiqué précédemment dans le rapport annuel relatif à l'exercice 2013-2014, en absence d'une large opération de refinancement et d'un changement des objectifs et du business model de la



Société, la gestion de celle-ci dans une optique de continuité ne pouvait être assurée par le Conseil d'Administration.

A cet effet, le Conseil d'Administration a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 20 juillet 2015 et mise en continuation jusqu'au 10 août 2015. Cette Assemblée a voté, entre autres, une augmentation de capital de €5.300.000 ainsi que le changement de dénomination en CANDELA INVEST SA.

Ce 10 août 2015 la société a procédé aussi à une réduction de capital de €2.811.105,23 qui vise à apurer les pertes antérieures. Désormais le capital s'élève à €5.119.357.

Pour rappel, les opérations envisagées par la Société, et exposées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 20 juillet 2015 mise en continuation jusqu'au 10 août 2015, ont pour objectif de réaliser la nouvelle politique d'investissement de la Société en effectuant une première transaction qui vise, d'une part à acquérir cent pour cent (100%) des actions de la société VLUX et d'autre part à renforcer les fonds propres de la Société.

Ce refinancement (le « Refinancement ») s'est réalisé au travers de l'augmentation du capital par apport en nature tant des obligations émises par la Société le 12 novembre 2010 (les « Obligations ») que de quatre cent cinquante-huit (458) parts sociales de la société VLUX (les « Actions »), correspondant à 50% de son capital social.

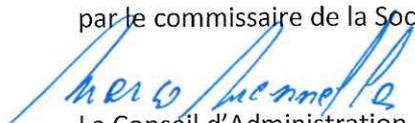
Dans les prochaines semaines la Société envisage une émission d'Obligations Convertibles *cum warrant* ainsi qu'une émission de Droits de souscription lesquelles seront placées auprès d'investisseurs qualifiés.

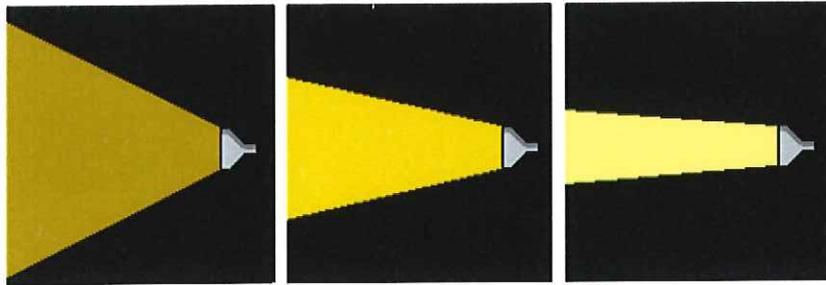
Grace au produit du placement des Obligations Convertibles *cum warrants* la Société réalisera l'acquisition de quatre cent cinquante-huit (458) parts sociales de VLUX, pour le prix de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000) et représentant le solde des cinquante pour cent (50%) du capital social de cette dernière. Suite à cette acquisition du cinquante pour cent (50%) des actions VLUX restantes, la Société détiendra cent pour cent (100%) du capital de VLUX.

La Société tient à signaler aux actionnaires que depuis le premier juillet 2015 la Société a reçu le mandat de cogérante de la société VLUX à laquelle elle facture une « management fee » pour ses services de gérance. Cette facturation, pour la première fois depuis plusieurs années, permet à la Société de ne pas devoir vendre ses actifs afin de faire face à ses frais de fonctionnement et dès lors, probablement, de ne plus connaître des bilans en perte.

7 Certification des comptes

Les informations financières semestrielles arrêtées au 31 janvier 2015 n'ont pas fait l'objet d'un audit par le commissaire de la Société.


Le Conseil d'Administration
Le 11 août 2015



ETATS FINANCIERS RESUMES

II. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA SITUATION SEMESTRIELLE DES COMPTES

II.1 Commentaires sur la situation semestrielle des comptes de la Société

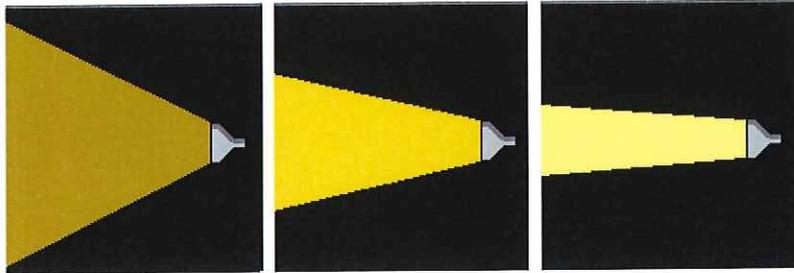
La situation semestrielle des comptes de la Société a été établie dans le respect des règles générales d'établissement et de présentation des comptes telles qu'applicables en Belgique et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Société compte tenu du référentiel comptable utilisé et des exigences légales applicables.

II.1.1 Compte de résultats et bilan de la Société au 31 janvier 2015

Ci-dessous nous reprenons un résumé des comptes de résultats et du bilan. Les données résumées des états financiers au 31 juillet 2014, date de clôture du dernier exercice annuel et au 31 janvier 2014, période correspondante de l'exercice précédent sont indiquées à titre comparatif. La Société rappelle qu'à ce jour elle a omis de publier les états financiers au 31 janvier 2014.

Bilan

ACTIF	31-01-15	31-07-14	31-01-14
actif immobilisé	219.933,00	457.254,00	535.008,00
frais d'établissement	-	-	-
immobilisation incorporelle	351,00	702,00	1.904,00
immobilisation corporelle	-	-	-
immobilisation financières	219.582,00	456.553,00	533.104,00
Actif circulant	51.378,00	40.488,00	92.096,00
créance à un an au plus	9.254,00	8.102,00	8.097,00
placement de trésorerie	-	1.835,00	1.835,00
valeurs disponibles	35.269,00	30.551,00	82.164,00
comptes de régularisation	6.855,00	-	-
total de l'actif	271.311,00	497.742,00	627.104,00



PASSIF		31-07-14	31-01-14
capitaux propres	427.212,00	- 180.643,00	- 47.074,00
capital	2.630.462,00	2.630.462,00	2.630.462,00
perte reportée	3.057.674,00	2.811.105,00	- 2.677.536,00
dette	698.523,00	678.386,00	674.178,00
dettes à plus d'un an	566.667,00	566.667,00	526.667,00
dettes à un an au plus	126.050,00	101.219,00	137.262,00
compte de régularisation	5.086,00	10.500,00	10.249,00
total du passif	271.311,00	497.743,00	627.104,00

Compte de résultat

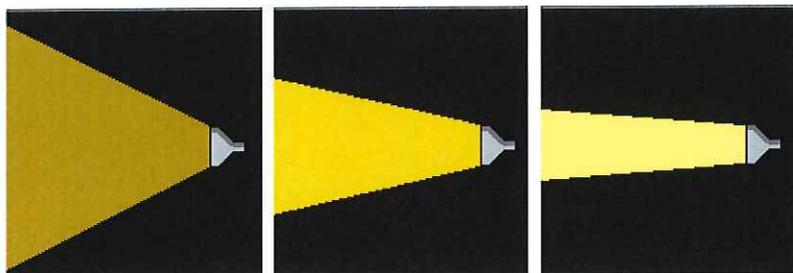
	31-01-15	31-07-14	31-01-14
cout des ventes et des prestations	- 39.929,00	- 82.687,00	- 59.368,00
perte d'exploitation	- 39.929,00	- 82.687,00	- 59.368,00
produits financiers	33.035,00	14.136,00	-
charges financières	- 2.378,00	- 41.456,00	- 820,00
perte courante avant impot	- 9.273,00	- 110.006,00	- 60.188,00
charges exceptionnelles	- 237.296,00	- 186.450,00	-
pertes de l'exercice avant impots	- 246.569,00	- 193.758,00	- 60.188,00
perte de l'exercice	- 246.569,00	- 193.758,00	- 60.188,00
perte de l'exercice à affecter	- 246.569,00	- 193.758,00	- 60.188,00
resultat par action	- 0,30	- 0,24	- 0,07

Notes explicatives

En date du 10 août 2015, le Conseil d'Administration de Candela Invest a arrêté les présents états financiers. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires ;

Les états financiers sont établis conformément aux Belgian GAAP.

Ils ne comprennent que des éléments en euros.



Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à l'actif, à leur valeur nette après déduction des amortissements, frais accessoires inclus.

Les amortissements sont comptabilisés en charge sur une base linéaire de 20% l'an.

Actuellement toutes les immobilisations incorporelles sont amorties.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à l'actif, à leur valeur nette après déduction des amortissements, frais accessoires inclus.

Les amortissements sont comptabilisés en charge sur une base linéaire comprise entre 20% et 33% l'an en fonction de la durée d'utilité de l'actif.

Actuellement toutes les immobilisations corporelles sont amorties

Immobilisations financières

Les actions cotées sont reprises à l'actif à leur valeur d'acquisition, hors frais de courtage et taxes boursières, diminuées des réductions de valeur nécessaires sur base du cours le plus récent au 31 janvier 2015. Les frais d'acquisition sont portés directement en charge.

Les actions non cotées sont reprises à l'actif à leur valeur d'acquisition, hors frais, lesquels sont directement portés en charge sauf si, après analyse, le Conseil d'Administration estime qu'il y a lieu d'acter une réduction de valeur compte tenu de la situation financière et des perspectives de l'émetteur. Le Conseil d'Administration a acté une réduction de valeur à 100% sur toutes les actions cotées.

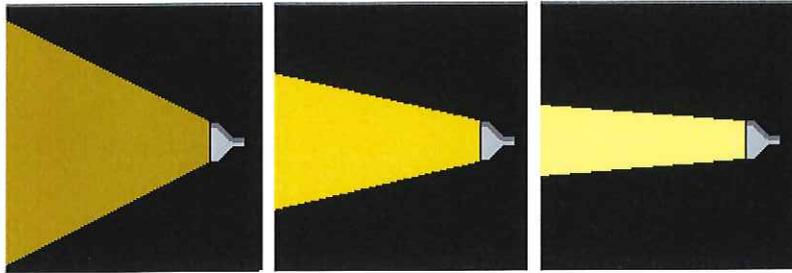
Les obligations cotées sont reprises à l'actif à leur valeur d'acquisition, hors prime d'émission, intérêts courus et frais de courtage. Les frais d'acquisition et intérêts courus sont portés directement en charge.

Les obligations non cotées sont reprises à l'actif à leur valeur de souscription, hors prime d'émission et intérêts courus, sous déduction des réductions de valeurs estimées nécessaires par le Conseil d'Administration.

Les obligations assorties de warrants sont reprises à l'actif à leur valeur d'acquisition, hors prime d'émission, intérêts courus et frais de courtage, lesquels sont portés directement en charge.

Placements de TRESORERIE

Les règles d'évaluation de cette rubrique sont identiques aux règles énoncées pour les immobilisations financières.



Valeur disponibles

Les valeurs disponibles sont libellées en euros.

Comptes de régularisation de l'actif

Les intérêts courus sur les placements à terme sont comptabilisés au prorata en comptes de produits et en comptes de régularisation de l'actif.

Comptes de régularisation du passif

Les prorata de charges non encore reçues ont été provisionnés via les comptes de régularisation du passif.

Coût des ventes et des prestations

Nihil

Produits et charges financières

Les réductions de valeur non réalisées sont comptabilisées en charges exceptionnelles.

Le Conseil d'Administration
Le 11 août 2015